



Lycée Rosa Luxemburg

2 avenue Jean Moulin

66140 CANET-EN-ROUSSILLON
Tel : 0468737201 Fax : 0468801710
E-mail : ce.0660856x@ac-montpellier.fr

No de l'établissement :

0660856X

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21/10/2021

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 21/10/2021, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme LEGROS FRANCOISE. La séance commence à 18 h 10.

Sont absents et excusés :

Mlle CHARRAULT SERENA LINA (Eleve).

Sont absents et non excusés :

Mme JARYCKI ELIANE (Conseillère Régionale), Mme LANGEVINE AGNES (Conseillère Régionale), M. PORTES JEAN MARIE (Intercommunalité).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 26 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

MME LEGROS et M LAHOUE

Avant de débiter Madame le Proviseur félicite les membres élus et souhaite que comme les années précédentes les conseils d'administration se déroulent dans une ambiance sereine et respectueuse. Depuis deux ans l'équipe de direction a souffert d'une instabilité de ses membres mais cette année l'équipe est au complet. Elle présente M TOMAS Gestionnaire et M LAHOUE Proviseur Adjoint nouvellement nommés.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Adoption du compte rendu du précédent conseil du 5 juillet 2021 où les points abordés étaient les suivants : DBM pour info et vote, télépaiement de la restauration, attribution des logements, conventions, projet établissement et vie scolaire, règlement intérieur modifications, règlement internat, IMP, projets voyages, dossiers sections sportives d'excellence, organisation de la rentrée.

L'ordre du jour du CA n'est plus soumis au vote des membres du CA (décret n° 2020 du 21 décembre 2020) décret portant sur différentes mesures de simplifications : ordre du jour et commission permanente.

C'est le chef d'établissement qui fixe l'ordre du jour, celui-ci ne sera plus approuvé en début de séance.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - INSTALLATION DES INSTANCES

2 - 1 - REGLEMENT INTERIEUR DU CA

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'administration approuve le règlement intérieur du CA

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 2 - COMMISSION PERMANENTE

Pour information :

Le décret n° 2020 du 21 décembre 2020 dans un souci de simplification stipule que lors du premier CA de l'année scolaire il est possible de voter soit la création d'une commission permanente soit l'absence de commission permanente dans l'établissement.

Deux possibilités :

1/ le CA décide de ne pas créer de commission permanente auquel cas seul le CA sera décisionnaire

2/ le CA décide de créer une commission permanente dans ce cas il faut déléguer certaines de ses compétences auquel cas les attributions déléguées à la commission permanente ne pourront être délibérées que par elle et non par le CA. Le CA ne pourra pas non plus revenir sur les décisions prises par la commission permanente sur ces questions mais le chef d'établissement devra informer les membres du CA des décisions prises par la commission permanente.

Madame le Proviseur a pour habitude de réunir la commission permanente qu'une fois par an en février pour la DGH et la répartition de service. Cette commission permanente siège bien pour valider le travail mené en amont avec les équipes pédagogiques et le conseil pédagogique.

Bien souvent le CA est une redite de la commission permanente.

MME LEGROS propose donc de ne pas créer de commission permanente.

MME SANCHEZ explique que les membres ne sont pas les mêmes à la commission permanente et au conseil pédagogique.

MME REGNIER évoque la difficulté de compréhension de la DGH pour les parents d'élèves et était contente d'être présente en commission permanente.

MME LEGROS afin de répondre à ces deux remarques propose de présenter la DGH à la commission pédagogique élargie à tous les enseignants, aux élus des parents d'élèves et aux représentants des élèves.

2 - 3 - CONSEIL DE DISCIPLINE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition du Conseil de Discipline

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 4 - COMMISSION VIE EDUCATIVE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition de la Commission de Vie Educative

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 5 - CONSEIL PEDAGOGIQUE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition du Conseil pédagogique

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 6 - CONSEIL VIE LYCEENNE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition du Conseil de Vie Lycéenne

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 7 - COMMISSION EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition de la Commission d'Education à la santé et à la Citoyenneté

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 8 - COMMISSION DES FONDS SOCIAUX

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition de la Commission des fonds sociaux

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 9 - COMMISSION HYGIENE ET SECURITE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition de la Commission Hygiène et Sécurité

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 10 - COMMISSION DES MARCHES ET APPELS D'OFFRES

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition de la Commission des marchés et appels d'offres

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 11 - COMMISSION RESTAURATION

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition de la Commission Restauration

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 12 - COMMISSION VOYAGES ET SORTIES SCOLAIRES

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition de la Commission Voyages et Sorties Scolaires

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 13 - COMMISSION DES PERSONNELS TERRITORIAUX

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition de la Commission des Personnels Territoriaux

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 3 - BILAN DE LA RENTREE

MME LEGROS projette un powerpoint portant sur les différents points constituant son bilan de rentrée.

En préambule, elle souligne que cette rentrée s'est très bien déroulée grâce au travail de préparation accompli par les équipes pédagogiques, de vie scolaire et de secrétariat administratif.

De plus pratiquement tous les enseignants ont été nommés en temps et en heure.

MME LEGROS expose ensuite différents dossiers :

Les effectifs : en progression de +39 élèves ce qui explique la 12ème classe de seconde.

Les résultats aux examens :

taux de réussite au Bac Général : 98.93%

taux de réussite au Bac Technologique : 98.55%

taux de réussite au Bac Professionnel : 83.4%

taux de réussite au CAP : 83.4%

taux de réussite au BTS TC : 100%

taux de réussite au BTS Nautisme : 100%

L'orientation :

Trop tôt pour avoir un bilan 2021 mais ce que l'on observe cependant est un passage en classe préparatoire en augmentation 4.5 ce qui correspond davantage au taux académique et national
Continuité de la progression de passage BAC PRO à BTS

Bilan DGH :

Pour le LGT il reste 3.65 HSA soit environ 131.40HSE

Pour la SEP il reste 1.5 HSA soit environ 54 HSE

MME LEGROS présente le bilan vie scolaire pour les deux mois septembre/octobre.

L'attention est portée sur le taux d'absentéisme en 1ere année CAP sinon la moyenne d'absentéisme est pour l'établissement de 4.46% . Elle est inférieure à celle de l'an dernier à la même période qui était de 5.9% .

Elle présente ensuite les différents projets 2021 2022 : activités AS , actions de santé , actions de la vie lycéenne, projets pédagogiques, actions culturelles (voyages, sorties) , projets travaux.

MELLE MERTENS élève du CVL explique le projet adopté par le CVL qui souhaite mettre en place "un concours d'éloquence" , les modalités seront fixées lors de la prochaine réunion début novembre. ce concours serait sur la thématique " bien être au lycée "

3 - 1 - LISTE DES IMP

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la liste des IMP.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	25
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	1

La délibération est adoptée.

3 - 2 - CALENDRIER ANNUEL

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le calendrier annuel.

Remarques et commentaires :

Le calendrier annuel présenté a été approuvé par le Conseil Pédagogique du 8 octobre 2021.

Il sera diffusé sur l'ENT à l'intention des parents d'élèves.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 3 - PROJET EVALUATION**Pour information :**

Le projet local d'évaluation dont vous avez pris connaissance est l'émanation d'un travail de réflexion mené par les équipes pédagogiques en réponse à la commande ministérielle en application des textes, décret et arrêté du 27 juillet 2021.

Ce projet vous est présenté pour information.

La réforme du Baccalauréat implique la prise en compte du contrôle continu sur le cycle terminal (1^{ère} et terminale) avec la suppression des épreuves communes de tronc commun à hauteur de 40% pour le bac et également pour la poursuite des études PARCOURSUP et APB avant.

Ceci implique un cadre réglementaire pour davantage de transparence et d'équité de traitement et pour la protection des enseignants de toute forme de contestation, de pression ou fraude.

Les représentants des professeurs du lycée déposent une motion.

" Les personnels enseignants élus au CA du Lycée Rosa Luxemburg ont la responsabilité d'alerter l'ensemble de la communauté éducative suite à la décision ministérielle d'intégrer 40% de contrôle continu dans le nouveau baccalauréat, de nouveau modifié, et à sa volonté de mettre en place un Projet Local d'Évaluation (PLE) au sein de chaque établissement.

D'abord, l'importance du contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat va accroître encore la pression des élèves et des familles puisque chaque note obtenue durant le cycle terminal comptera pour l'examen. Au stress déjà engendré par Parcoursup viendront s'ajouter la pression permanente de la note et la course perpétuelle à l'évaluation.

Ensuite, après avoir ainsi supprimé l'horizon commun que constituaient les épreuves nationales du bac, le ministère veut maintenant cadrer dans les lycées le contrôle continu avec un Projet Local d'Évaluation pour « conforter l'égalité de traitement des élèves » et « harmoniser les pratiques d'évaluation ». Si les intentions semblent nobles, elles sont pourtant dangereuses.

D'une part, l'éventuelle « harmonisation » des évaluations est restreinte à l'établissement et ne résout absolument pas la question des disparités entre lycées. Elle entérine au contraire l'instauration d'un bac purement local. La « valeur » du diplôme dépendra donc de celle, supposée, du lycée de l'élève, seule donnée non anonyme dans Parcoursup.

D'autre part, si harmoniser les évaluations est un objectif légitime lorsqu'il s'agit du baccalauréat et des épreuves terminales, c'est une impasse pédagogique lorsqu'il s'agit du contrôle continu : la confusion entre évaluations formative et certificative engendrée par le contrôle continu nous conduirait à standardiser une évaluation, qui, par nature, ne peut pas l'être puisqu'elle est pensée par les concepteurs de nos enseignements et les experts pédagogiques que nous sommes, au sein de nos classes, en fonction de nos progressions et de nos élèves, pour arriver à une évaluation finale, nationale... qui a disparu avec la disparition des épreuves terminales dans la majorité des disciplines.

Ainsi, la liberté pédagogique que le Code de l'Éducation assure aux enseignants se trouve gravement remise en cause par ce Projet Local d'Évaluation, et avec lui disparaît toute la souplesse que nécessite l'acte d'enseigner. Car enseigner c'est s'adapter en permanence, à un contexte général, à une situation particulière, et à la réalité d'un établissement, d'une classe et des élèves qui la composent (en tenant compte notamment des élèves à besoins spécifiques). Tout cela, de toute évidence, est incompatible avec le véritable carcan qu'il faudrait que nous nous imposions à nous-mêmes à travers ce PLE.

C'est pourquoi nous réaffirmons ici la primauté de notre liberté pédagogique, dans le cadre des programmes et le respect de notre obligation à évaluer, et revendiquons de nouveau le retour à des épreuves terminales et nationales, seules garantes d'une véritable équité de traitement entre les établissements et de la valeur nationale du baccalauréat."

M MELWIG demande à ce que le projet d'évaluation soit explicité. Vous y avez inscrit les différentes évaluations le nombre présumé d'évaluations sommatives, les conditions de préparation et d'information des élèves par contre il semble que vous n'avez pas tenu compte de la périodicité/ temporalité des évaluations sommatives.

Il se trouve que bien souvent les élèves se retrouvent à composer plusieurs devoirs surveillés sur la même semaine.

MME VINCENT explique que dans le projet nous avons insisté sur l'obligation de travail régulier des élèves. Si cela est fait, le travail des élèves pour la révision du devoir surveillé ne doit pas prendre énormément de temps.

M MELWIG répond que cela est un facteur de stress pour les élèves, tous ces contrôles sur une même période. Il serait important d'en tenir compte dans votre projet puisqu'il est évolutif.

MME SANCHEZ précise que nous sommes tous stressés par cette réforme.

MME LEGROS évoque le côté évolutif de ce projet. Nous avons abordé cette problématique de temporalité lors des réunions de concertation et du conseil pédagogique, a été aussi évoqué la transformation des conseils de classe trimestriels en semestriels afin d'étaler le nombre de devoirs. C'est une des pistes de réflexion.

MME CRAPET précise qu'en EDS les élèves proviennent de 7 classes différentes donc il est difficile de ne pas mettre le Devoir surveillé en même temps qu'un autre devoir dans une autre discipline.

3 - 4 - CREATION OU NON DE LA COMMISSION PERMANENTE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la décision du chef d'établissement de ne pas créer une commission permanente

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 4 - CONTRATS ET CONVENTIONS

4 - 1 - CONVENTION POUR LES APPRENTIS GRETA

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention restauration pour les Apprentis du GRETA

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 2 - CONVENTION PSYCHOLOGUE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le psychologue M HENRY

Remarques et commentaires :

M HENRY psychologue clinicien vient depuis des années au lycée de Canet le vendredi toutes les semaines. Il prend en consultation des jeunes signalés par les CPE ou un autre personnel qui présentent des signes de mal être psychologique.

Le financement 4760 euros pour la prestation annuelle est pris en charge à hauteur de 40% par la Maison Des Lycéens et à 60% par le lycée.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 3 - CONVENTION BIA

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention BIA

Remarques et commentaires :

La formation mise en place cette année est pour 19 élèves inscrits à ce jour.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 4 - CONVENTION LOCATION LOCAUX POUR THEATRE SCRIPTA VOLANT

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention SCRIPTA VOLANT THEATRE

Remarques et commentaires :

La compagnie théâtrale occupera l'amphi afin de répéter leur spectacle du 24 au 26 octobre 2021 à titre gracieux.
En contre-partie un spectacle sera offert aux élèves "Ces élèves qui nous élèvent"

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 5 - AVENANT CONTRAT MAIF

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer l'avenant MAIF

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :	13	Nombre de votes CONTRE :	2

La délibération est adoptée.

Point N° 5 - VOYAGES SCOLAIRES

Les 4 voyages ont été votés en CA début juillet mais il est nécessaire de revoter l'annexe financière l'un pour changement de destination, ce n'est plus le Pérou mais le Mexique CANCUN ; l'autre parce que le prestation est plus onéreuse due au changement de date du voyage.

5 - 1 - APPARIEMENT CANCUN AVRIL MAI 2022

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le voyage à Cancun du 15 avril au 6 mai 2022 pour trois semaines avec une participation financière des familles fixée à 1030 euros et entérine la possibilité pour l'établissement de percevoir des dons d'association.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	4	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

5 - 2 - APPARIEMENT SEVILLE

Pour information :

le voyage sur Séville sera présenté au prochain CA.

5 - 3 - VOYAGE BENELUX

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le voyage Benelux fin mars début avril 2022 avec une participation financière des familles fixée à 390 euros et entérine la possibilité pour l'établissement de percevoir des dons d'association.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

5 - 4 - VOYAGE SICILE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le voyage en Sicile du 28 mars au 3 avril 2022 avec une participation financière des familles fixée à 650 euros et entérine la possibilité pour l'établissement de percevoir des dons d'association.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	26	Nombre de votes POUR :	26
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 6 - QUESTIONS DIVERSES

6 - 1 - MOTION DES PARENTS D'ELEVES

Pour information :

Les parents d'élèves élus du lycée Rosa Luxemburg de Canet présente une motion :

"Mercredi 22 septembre 2021, une lettre anonyme émanant de « parents » d'élèves, est parvenue à deux professeurs et à la direction du lycée, remettant en cause leur probité et leur manière de noter.

Quels que soient les motifs invoqués, en aucun cas les parents d'élèves élus ne peuvent cautionner une telle pratique.

Le dialogue doit être la première vérité et chaque parent peut contacter les élus pour demander une médiation.

De fait, les parents d'élèves élus, condamnent ce moyen."

6 - 2 - MOTION DES ENSEIGNANTS

Pour information :

Les représentants des parents d'élèves comme les représentants des enseignants sont indignés par un courrier anonyme envoyé à deux enseignants et à la Direction critiquant la notation mise par ceux-ci.

A la demande de la grande majorité des enseignants voici la proposition de modification du règlement intérieur :

" Le lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation, implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'établissement scolaire. Tout manquement constaté de la part d'un représentant légal à cette obligation de respect, fera l'objet d'un rappel au respect de la loi par le chef d'établissement. En cas de difficultés persistantes, le chef d'établissement est en mesure de lui interdire l'accès à l'enceinte de l'établissement sur le fondement de l'article R421-12 du code de l'éducation, voire de procéder à un signalement ou à un dépôt de plainte auprès du Procureur de la République."

Mettre dans le règlement intérieur du lycée une mention cela obligerait de mettre un avenant dans le carnet de liaison des élèves et donc de stigmatiser le problème. MME LEGROS propose donc que le texte soit voté au CA du mois de juin lors de l'écriture du règlement intérieur.

MME LEGROS remercie les membres du CA et clos la séance en les invitant à se sustenter.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 21 h 00.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

MME LEGROS et M LAHOUE

La Présidente

Mme LEGROS FRANCOISE